Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 059-215900135-20251209-DELIB_2025_51-DE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT

LILLE

CANTON

TEMPLEUVE-EN-PEVELE

NOMBRE

de conseillers en exercice **14**

de présents 11

de votants **14**

Commune d'ANSTAING

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2025

N°51/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 20 h, le Conseil Municipal d'ANSTAING (Nord), s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence d'Etienne DUMOULIN, Maire.

Etaient présents : M. DUMOULIN Etienne, Maire, M. VERIN Jean-Philippe, M. LAGACHE Arnaud, Mme BARBIEUX Stéphanie, Mmes PAKOSZ Marie-Noëlle, KOL Anick, VANBEUGHEN Leninna, Mrs. GAGNEUIL Jean-Robert, DEPREZ Benjamin, PIQUEMAL Fabien, MARECHAL Boris

Excusés ayant donné pouvoir :

- Mme ROUSSEL Dominique à M. DUMOULIN Etienne
- Mme VAN GHELUWE-WACKERS Martine à Mme PAKOSZ Marie-Noëlle
- Mme LOCQUET-ENGRAND Laurence à Mme VANBEUGHEN Leninna

Un scrutin a eu lieu, M. Fabien PIQUEMAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Monsieur le Président rappelle que le budget de la commune 2025, adopté par le Conseil Municipal du 25 mars 2025, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui d'apporter les modifications suivantes aux crédits votés lors du Budget Primitif :

	BUDGET FONCTIONNEMENT	
Chapître	**Compte**	**Evolution budget**
012 – charges de personnel et frais assimilés		
	6413 – personnel non titulaire	6000
	6450 – charges de sécurité sociale et de prévoyance	5000
	TOTAL	11 000
013 – atténuations de charges		
	6419 – remboursement sur rémunérations du personnel	11 000

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil municipal :

- Décide d'approuver la proposition de décision modificative au budget du Conseil Municipal 2025, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéreraient nécessaires.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 décembre 2025. La convocation du Conseil avait été faite le 4 décembre 2025.

Le Maire

Fait et délibéré en séance les An, Jour, et Mois susdits.
Pour copie certifiée conforme.

MAIRIE D'ANSTAING (NORD)

Le Maire,
Etienne DUMOULIN

Le secrétaire de séance,
Fabien PIQUEMAL